

Conseil Communautaire
Séance du 21 septembre 2023

Délibération N° 2023 09 070 : Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (locaux à usage industriel et commercial) – Année 2024 – sur les communes de l'ex-périmètre CC Lucé et desservies par le SYVALORM

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni au siège 1 place Clémenceau à Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 14/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	32	Pouvoirs	1	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; Dominique SAVATTIER (suppléant de Mme Agnès VERDIER) ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Philippe TOURNADRE
Jean-Michel CHIQUET	Excusé
Fabienne PINÇON	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Pascal MARIE	Excusé
Philippe WEHRLÉ	Excusé

Secrétaire de séance : Galiène Cohu

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 25/09/2023

M. le Président expose :

Selon les dispositions du Code Général des Impôts, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Peuvent néanmoins être exonérés de la taxe, les locaux à usage industriel et commercial dont la liste est dressée annuellement disposant d'un système d'élimination individuelle.

Vu les dispositions du Code Général des Impôts et notamment l'article 1521-III-1,

Considérant l'institution à compter du 1^{er} janvier 2023, du régime fiscal de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire des communes de Courdemanche, Le Grand-Lucé, Montreuil le Henri, Pruillé l'Eguillé, Saint Georges de la Couée, Saint Pierre du Lorouër, Saint Vincent du Lorouër, Villaines sous Lucé (ex-périmètre CC Lucé),
Vu les demandes adressées auprès de M. le Président de la Communauté de communes ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1. Décide, d'accorder au titre de l'année 2024 l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux établissements suivants :

Propriétaires	Adresse du local professionnel à exonérer				Identifiant du local professionnel à exonérer
ESTEVANT Emmanuel	5422	LA PIECE BASSE	72150	COURDEMANCHE	7201030041735
La Florière		LA FLORIERE	72150	LE GRAND LUCE	7201430056567 / 7201430229367 / 7201430261092
Le Jardin de Lucé	3	PLACE DE LA REPUBLIQUE	72150	LE GRAND LUCE	7201430056716
MOULINET J-Yves / DESPRETZ Andrée	1	RUE DE L HOTEL DE VILLE	72150	LE GRAND LUCE	7201430165875
DULIMMO	11	RUE DE LA PAIX	72150	LE GRAND LUCE	7201430284657 / 7201430284657
Fondation Georges Coulon	1	RUE DU DOCTEUR GEORGES COULON	72150	LE GRAND LUCE	7201430296929 / 7201430307409 / 7201430289101 / 7201430307438
GIFER		ZA DE LA PRAIRIE	72150	LE GRAND LUCE	7201430289337
SCI SCOPIMMO		ZA DE LA PRAIRIE	72150	LE GRAND LUCE	7201430233163 / 7201430239550
VERITE Dany		LES BLATONNIERES	72150	PRUILLE L EGUILLE	7202480321689
SCIERIES DE LA BRETECHE		LIEU DIT LA BRETECHE	72150	PRUILLE L EGUILLE	7202480098703
BRISARD Serge / OPERON Nadia		LA RICHARDIERE	72150	ST GEORGES DE LA COUEE	7202790239323
LEHOUX Patrick / AUVE Marie	9	PLACE DU 8 MAI 1945	72150	ST VINCENT DU LOROUEUR	7203250126801
SCI GBI		LES VARENNES	72150	ST VINCENT DU LOROUEUR	7203250252172
VAUDOUX Joël / PROVOST Martine	5007A	RUE DE SAINT CALAIS	72150	VILLAINES SOUS LUCE	7203760149071
SCI DELAROUÉ	5335	RUE DE SAINT CALAIS	72150	VILLAINES SOUS LUCE	7203760251175

2. Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;

3. Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes.

Adopté avec une abstention et une voix contre.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**

**Secrétaire de séance
Mme Galiène COHU**



The image shows a blue ink signature of Mme Galiène Cohu.